

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GRENADE-SUR-GARONNE  
Séance du 14 Novembre 2023**

Le mardi 14.11.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par M. CAUBET), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par M. DELMAS), Mme D'ANNUNZIO Monique, (par Mme MOREL CAYE), M. XILLO Michel (par Mme MERLO SERVENTI), Mme GARCIA Hélène (par M. MONBRUN).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme LOUGE Monique.

Délibération n° 93-2023.

Dévoisement d'une section du chemin rural dénommé « Ancien chemin de Merville ».

Mme BOULAY, Maire Adjoint, déléguée à l'Urbanisme, rappelle que le projet de dévoiement d'une section du chemin rural dénommé « Ancien chemin de Merville » a été présenté et approuvé par le Conseil Municipal en séance du 12.09.2023.

Ce projet consiste à dévoyer l'emprise du chemin rural dit « Ancien chemin de Merville » pour sa partie située entre la RD 17 (route de Montaigut) et le chemin de Montasse. Ce dévoiement est rendu nécessaire pour accueillir, sur du foncier devenu communal en 2021, le futur centre de secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour lequel un permis de construire a été délivré le 18.08.2023. Ce dévoiement porte sur une longueur de 140ml et 3ml de largeur environ. Les déplacements seront reportés sur le chemin de Montasse. Il s'agit de rectifier une section du tracé tout en garantissant le maintien de la continuité de ce chemin.

Suite à la délibération n° 68-2023 du 12.09.2023 et conformément à l'article L161-10-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une information du public a été organisée. Un avis d'information a été affiché (sur site en deux endroits, sur les deux panneaux lumineux d'entrée de Ville et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la Mairie) et publié (sur la page d'accueil du Site Internet de la Ville, sur l'application Intramuros et le Facebook), du 21.09.2023 au 23.10.2023. Cet avis d'information présentant le projet mentionnait la mise à disposition jusqu'au 23.10.2023, en mairie, des plans du dossier pour consultation et des services pour répondre aux questions et enregistrer les remarques éventuelles.

Délibération adoptée :

Entendu l'exposé,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 68-2023 du 12.09.2023,

Considérant l'information au public organisée dans le cadre de ce projet de dévoiement,

Considérant que durant cette période « d'information et de participation du public », aucune remarque ou observation du public n'a été enregistrée (seules des informations ont été demandées),

Sur proposition de Mme BOULAY, Maire Adjoint, déléguée à l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour (M. NAPOLI étant sorti de la salle), 0 contre, 0 abstention,

- **décide de dévoyer** l'emprise du chemin rural dit « Ancien chemin de Merville » pour sa partie située entre la RD 17 (route de Montaigut) et le chemin de Montasse, soit environ 140 ml, en les reportant sur le chemin rural de Montasse, à partir de l'intersection située entre ces deux chemins.
- **autorise** M. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

Le Secrétaire,  
Monique LOUGE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,

